

## REUNION PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2006

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et FOCCROULLE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion ouverte.

Messieurs les chefs de groupe, avez-vous des excusés ? Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M<sup>me</sup> Catherine MAAS.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M<sup>me</sup> Chantal BAJOMEE.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT?

M. DODRIMONT.- M. le Premier Secrétaire, Jean-Luc GABRIEL.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. HAAS.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Je vous remercie.

## **I.- Communication de M<sup>me</sup> la Présidente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je souhaiterais attirer votre attention sur ce qui suit : je vous rappelle que la Première commission (Affaires économiques et intercommunales) et la Septième commission (Finances et Services provinciaux) se réuniront ce jour après la séance du Conseil provincial.

La réunion de la première Commission se tiendra au Salon Louis XV et la réunion de la Septième commission se tiendra dans la Salle des Gardes.

Pour ceux qui sont dans les deux commissions, je vous demanderai de faire appel à votre suppléant pour ne pas que les commissions se terminent trop tard étant donné qu'elles ont lieu seulement après la fin de nos travaux.

Je vous remercie.

## **II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2006.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2006).

Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

## **III.- Discussion et/ou vote des rapports soumis à la délibération du conseil provincial**

### **Document 06-07/14 : Intranet : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 06-07/14. La discussion générale sur ce point a été close lors de la séance du 27 octobre. Je donne la parole à M. le Député provincial Julien MESTREZ, pour répondre aux questions posées sur ce rapport d'activités. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, au nom du Collège provincial, je me permets de féliciter M. SOBRY pour l'excellente synthèse du rapport relatif à l'Intranet provincial et plus spécifiquement l'informatisation de la Province de Liège.

Bilan de sept années de travail et d'efforts, l'informatisation touche tous les secteurs et tous les domaines de notre Province de Liège. Vaste projet ! L'Intranet est une réalité physique depuis 1996. Il dispose à l'heure actuelle des grandes fonctions logicielles pour mener à bien le traitement de l'information

et mettre à la disposition des agents un outil performant afin de mieux répondre aux besoins du public, c'est-à-dire du citoyen, des communes et des autres instances publiques avec lesquelles nous dialoguons et collaborons.

Plusieurs Conseillers nous ont interpellés sur ce rapport. Les questions portaient d'une part, sur l'accès à la téléphonie mobile de la Province de Liège par les Conseillers provinciaux et d'autre part, sur les sites Internet

Abordons d'abord l'accès à la téléphonie mobile de la Province de Liège. Depuis 2001, la Province de Liège a mis en application sur l'Intranet le projet de téléphonie interne. Celui-ci est repris dans l'objectif des économies de fonctionnement, tout comme le courrier électronique.

Le projet de téléphonie interne réalisé en plusieurs phases permet à 3.400 postes de téléphonie fixe d'établir entre eux des communications téléphoniques et ce, gratuitement et d'autre part, d'être considérés comme des « GSM » dès qu'ils entrent en contact avec un GSM de tous les opérateurs de téléphonie mobile agissant sur le marché belge.

Par cette réalisation, la téléphonie interne de la Province de Liège, véritable modèle technologique, fait l'objet d'intérêts de la part d'autres pouvoirs publics et de sociétés privées.

Eu égard à l'investissement consenti, avec une stabilisation importante de nos dépenses annuelles, nous disposons :

- de toutes les communications gratuites entre nos 3.400 postes fixes déjà intégrées dans la téléphonie interne ;
- d'un tarif unique auprès de l'opérateur Proximus pour tous les GSM provinciaux et tous les postes fixes, soit 0,119 € par minute, ce qui représente un avantage financier important ;
- de la gratuité des communications entre les GSM provinciaux ;
- des meilleures conditions financières de l'opérateur BELGACOM par le fait que la téléphonie est regroupée et entraîne une régression d'environ la moitié des lignes téléphoniques externes;
- d'une ristourne annuelle des deux opérateurs sur le volume total des communications c'est-à-dire en relation avec le nombre de minutes consommées.

Pour répondre à l'intervention de M. DODRIMONT, tant au bureau qu'au Conseil provincial, concernant la mise à disposition des Conseillers provinciaux des avantages dont bénéficie la Province de Liège en téléphonie mobile, nous disposons en effet d'un type d'abonnement au sein de notre organisation provinciale qui devrait rencontrer sa demande.

Moyennant une étude plus approfondie, la Province de Liège pourrait mettre à disposition des Groupes politiques une carte SIM de l'opérateur Proximus suivant un principe déjà en activité à la Province de Liège pour les agents qui doivent être appelés sur un téléphone portable ou qui doivent appeler un numéro provincial.

La facturation, par contrat financier spécifique, s'effectue de la manière suivante :

- Toutes les communications destinées à la Province de Liège (tous les numéros sont connus des bases de données de Proximus) sont facturées à la Province de Liège ;
- Toutes les communications entre les détenteurs de GSM provinciaux sont gratuites ;
- Une facture séparée, pour tous les appels privés, est envoyée par Proximus au domicile privé de l'agent, pourquoi pas demain du conseiller provincial, avec application du tarif de la Province de Liège, soit 0,119 € par minute, tarif unique 24h/24, 7j/7, cette facture étant entièrement privée et indépendante de la Province de Liège.

En réponse à M. DRION, je peux déjà vous assurer que la Province de Liège, par la mise en place progressive des sites Internet, met tout en œuvre pour disposer d'une base d'informations unique, qui

servira à la fois à l'agent provincial dans sa totalité et par diffusion de cette information, au citoyen et au public en général.

Nous devons, en effet, travailler par thèmes et assister l'internaute dans sa démarche pour rechercher l'information souhaitée. Et c'est dans cette optique que nous avons entrepris, depuis plusieurs années, une collaboration avec d'autres pouvoirs publics. En effet, la Province de Liège a été invitée à participer à deux projets pilotes menés par la Région wallonne et le Commissariat EASI-WAL (ce dernier ayant été créé par la fusion du Commissariat à la Simplification Administrative et de Wall-On-Line.

Le premier projet – relatif à l'interopérabilité - vise l'échange de flux électroniques entre administrations publiques (Région, communes, provinces), et ce pour trois flux biens particuliers :

1. La prime aux chauffe-eau solaires, afin de faciliter l'octroi de la prime provinciale et assouplir la démarche administrative ;
2. La suppression de diverses attestations dans le cadre des marchés publics, en collaboration avec le fédéral ;
3. Le co-marquage, technique permettant l'échange d'informations entre sites Internet d'administrations publiques. Guider l'internaute le plus rapidement possible vers l'information qu'il recherche quel que soit le site qui dispose de l'information.

Initié fin 2004, ce projet chemine au rythme de la Région wallonne.

Le second projet est relatif à l'informatisation et à la publication des avis de marché avec l'application dénommée IAM/PAM, c'est-à-dire l'insertion et la publication des avis de marché. Le projet pilote auquel a participé la Province de Liège a également pris un certain retard, notamment en raison des modifications de la Législation en matière de marchés publics, applicables depuis le 1<sup>er</sup> février 2006. Néanmoins, depuis cette date l'ensemble des provinces wallonnes ont la possibilité de recourir aux services offerts par IAM/PAM.

En ce qui concerne le référencement vers d'autres sites, celui-ci est opérationnel pour les 84 communes. Notre site fait référence aux sites des communes mais aussi aux sites de partenaires ou d'autres institutions tels que la Région wallonne grâce à la technologie XML, la Direction Générale des Pouvoirs Locaux, les Intercommunales Liégeoises, le site des marchés publics, le Journal de l'Union européenne, le Portail Fédéral, la Communauté française de Belgique ou encore l'association des Provinces wallonnes. Une liste non exhaustive que nous nous engageons à encore enrichir.

M. Karl-Heinz BRAUN m'interroge sur le contenu du site de la Province de Liège en langue allemande et sur l'évolution future à cet égard. Il m'offre l'opportunité de préciser que, dès à présent, la Province de Liège a réalisé un effort important de traduction des documents destinés à nos concitoyens de langue allemande.

Je tiens à sa disposition la liste des documents disponibles en langue allemande et en langue française concernant les prêts et primes de la Province de Liège, des brochures de divers services provinciaux, de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, du Service des Sports, de Blegny-Mine, etc.

Liège, notre Province et les communiqués de presse de la Députation permanente sont régulièrement traduits en langue allemande.

Par ailleurs, en principe, les citoyens de la Communauté germanophone reçoivent le courrier émanant de l'institution provinciale en langue allemande.

A leur demande, leurs réponses sont traduites par le bureau d'information de l'Antenne provinciale d'Eupen et ils peuvent, par ce biais, s'adresser en langue allemande à l'institution provinciale.

Mais M. BRAUN a raison ; les possibilités offertes par Internet et le site de la Province de Liège devraient pouvoir faciliter encore l'accès à ces documents pour tout citoyen de langue allemande.

Le Collège provincial en est bien conscient et s'attachera dans l'avenir à faire évoluer le site dans le sens souhaité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci M. le Député.

Le Conseil a pris connaissance dudit rapport.

**Document 06-07/2 : Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale minoritaires et Sociétés anonymes : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 06-07/2. La discussion générale sur ce dossier a été close lors de la séance du 27 octobre 2006. J'invite M. le Député provincial Julien MESTREZ, à nous faire part de sa réponse.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, je félicite M. DENIS, Vice-Président de l'Intercommunale de Spa-Francorchamps, d'anticiper les effets du récent décret sur les intercommunales et de faire régulièrement rapport à notre assemblée – soit une fois l'an – de sa gestion et de ses finances.

Ses craintes et ses critiques, d'il y a un an, appartiennent au passé. L'Intercommunale revit, elle agit même, avec des finances restaurées.

Certes, il y a de quoi être satisfait, puisque le Gouvernement wallon, le 8 juillet 2006, a arrêté les dispositions suivantes à propos des modalités financières :

- redevance annuelle de la SPCSF à l'Intercommunale de Spa-Francorchamps portée de 1 million à 1,5 millions d'euros ;
- garantie d'un emprunt maximal de 25.000.000 euros pour les travaux à réaliser ;
- subvention annuelle d'un montant de 3,3 millions d'euros ;
- perspectives d'un accord global avec les communes.

Dans ces conditions, on comprend la satisfaction que vous avez exprimée à cette tribune : les arriérés sont couverts, l'avenir est garanti, et les moyens sont offerts pour réaliser les travaux indispensables.

Il reste à espérer que les conditions climatiques seront suffisamment clémentes pour que les travaux puissent être achevés dans les délais requis, et que le bon sens prévaudra, notamment dans le chef des communes concernées, pour permettre la réussite du retour de la Formule 1, ce 17 septembre 2007. En effet, quelles que soient les opinions des uns et des autres sur la pertinence de ce type d'événement, il reste que pour l'économie et la notoriété de Spa Francorchamps, de la Province de Liège, de la Région et du Pays

tout entier, la Formule 1, et les retombées sur le circuit tout au long de l'année, représente un événement majeur.

Merci encore pour vos informations, et pour la diligence avec laquelle vous défendez avec d'autres nos intérêts dans cette Intercommunale.

Question de M<sup>me</sup> FRENAY, concernant les cotisations INASTI.

Le 27 décembre 2004 était adoptée une loi-programme dont l'article 174 impliquait la fin du régime d'exception applicable (notamment) aux mandataires locaux en vertu duquel ceux-ci ne relevaient pas du statut des travailleurs indépendants pour les fonctions qu'ils étaient amenés à exercer en raison de leur qualité d'élu local.

L'objectif poursuivi par cette mesure était d'assurer le renforcement du régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants comme il l'avait été décidé dans le cadre de l'accord du Gouvernement fédéral de 2003.

A bien y regarder, cette abrogation constituait une modification d'importance dans l'ordonnement juridique, puisqu'elle mettait fin à un régime particulier dont la raison d'être n'avait pas été remise en cause depuis sa mise en place... 35 ans plus tôt.

Face à la mise en lumière des difficultés d'application du statut des indépendants aux mandataires publics, la Ministre LARUELLE décida alors de réorienter son action.

Cette nouvelle réflexion, aboutit à un texte, devenu depuis la loi du 13 juillet 2005, qui, tout en maintenant l'objectif de refinancement des caisses de la sécurité sociale des travailleurs indépendants, abandonnait toutefois la perspective d'assujettissement des mandataires publics, en mettant à la charge des institutions au sein desquelles siègent ces mandataires une obligation d'inscription auprès de l'INASTI, et une obligation de cotisation.

M<sup>me</sup> FRENAY peut évidemment porter toutes les appréciations qu'elle souhaite et mener avec son groupe toute action politique, mais en ce qui concerne l'obligation des Intercommunales de déclarer et payer ces cotisations INASTI, il leur appartient d'appliquer la loi.

Le plan de mobilité de la CILE

Je voudrais peut-être en profiter pour rappeler que étant député provincial rapporteur aux intercommunales, je n'en suis en aucune manière tuteur - je fais rapport, c'est tout - et que chacun des groupes ici au sein du Conseil provincial dispose de représentants puisque depuis longtemps nous appliquons la proportionnalité entre les groupes politiques quant aux mandats dans les intercommunales. Chacun dispose de relais auxquels il peut s'adresser. D'ailleurs chaque conseiller dispose d'un droit de consultation au sein des intercommunales. Donc, j'essaie de vous répondre mais en réalité, vous me faites un peu sortir de mon rôle ; vous pouvez vous adresser très directement aux intercommunales pour lesquelles vous vous posez un certain nombre de questions.

A ce jour, il n'y a pas d'obligation légale. A ce jour, par exemple, la SPI+ n'a pas de plan de mobilité mais le sujet est en cours de réflexion. Nous intervenons uniquement dans le remboursement des frais de transport en commun en respect de la loi y relative mais sûrement que votre suggestion amènera des réflexions ici ou là.

Je dois dire que je n'ai pas bien compris la portée et la précision de votre question relative à la SLF ; donc je ne suis pas certain que je vais apporter la réponse que vous attendiez.

En fait, la difficulté avec la SLF, c'est que c'est une « banque » qui fait du « sur mesure ». C'est une « banque » qui ne connaît jamais à l'avance les sollicitations d'acteurs qui vont lui demander d'intervenir comme banquier dans tel ou tel projet. Donc, tout cela se construit au fur et à mesure dans l'année.

Néanmoins, avec le nouveau décret, comme toute intercommunale, la SLF sera dans l'obligation d'explicitier deux fois par an aux associés les différents comptes et plan stratégique. Ce sera évidemment le moment de poser toutes les questions utiles.

J'espère ainsi avoir répondu à votre demande.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a pris connaissance dudit rapport d'activités.

#### **Document 06-07/3 : Agriculture : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 06-07/3. La discussion générale sur ce dossier a été close lors de la séance du 27 octobre 2006. Je donne la parole à M. le Député MESTREZ, à nous faire part de sa réponse. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, en réponse à M. GABRIEL qui m'interroge sur la Ferme provinciale de Jevoumont, j'ai le plaisir de vous rappeler, puisque vous nous aviez fait l'honneur et l'amitié, Cher Collègue, d'être présent à la soirée de rencontre organisée le 24 juin dernier avec les agriculteurs, que la Ferme bénéficie d'un quota de production s'élevant à 835.000 litres en 2005.

L'attribution de ce quota s'établit comme suit.

La Ferme produisait à sa création l'équivalent de 150.000 litres de lait.

En 1984, lors de l'instauration des quotas laitiers, l'A.S.B.L. Ferme de Jevoumont a mis sur pied un plan de développement sur base des critères fixés par la Ministère de l'Agriculture de l'époque et son quota est passé à 320.000 litres de lait.

10 ans plus tard, sur base du fond fédéral mis à disposition des institutions à caractère scientifique et pédagogique, la Ferme a augmenté annuellement sa production pour atteindre les 600.000 litres.

A la suite de l'attribution d'un quota supplémentaire à l'Etat belge, le quota individuel global de chaque producteur sera augmenté trois fois de 0,5 % partir du 1<sup>er</sup> avril 2006. De plus un quota supplémentaire « ferme pédagogique » permet à la Ferme provinciale de produire, au 1<sup>er</sup> avril 2006, l'équivalent de 835.000 litres à 39,24 grammes/litre de matière grasse.

Cela peut paraître « énorme » mais il est important de préciser ici que :

1. Une ferme laitière doit bénéficier d'un quota suffisant pour rester compétitive. Le prix du lait en constante régression et les charges de production en constante augmentation créent ce besoin « d'échelle ».
2. Ce quota n'est pas « retiré » aux agriculteurs et encore moins aux jeunes en pleine installation. Personnellement, je ne l'admettrais pas !

Il résulte d'une possibilité offerte par le gestionnaire du « Fonds des quotas » de réserver une faible partie de celui-ci aux fins de satisfaire l'ensemble des fermes pédagogiques de Belgique. A la limite, si ce n'est pas la Ferme provinciale qui le produit, ce sont d'autres fermes pédagogiques éventuellement flamandes qui pourraient produire ces milliers de litres « réservés » !

En ce qui concerne les livraisons de lait, il est exact que la Ferme Provinciale livre son lait, non pas en Flandre, je vous rassure, mais à la laiterie de Saint-Vith – Pronsfeld.

Le souhait de changer de laiterie de livraison (transfert de la laiterie de Hombourg vers celle de Saint-Vith – Pronsfeld) résulte d'une décision du Conseil d'administration de la Ferme, au sein duquel d'ailleurs siègent des agriculteurs, et remonte à plus de 3 ans (10 juin 2002) soit bien avant mon arrivée au Collège provincial.

Néanmoins, dans un souci de bien vous informer et de transparence complète, je puis vous dire que la décision a été longuement discutée au sein du Conseil d'Administration parce qu'il n'est pas aisé de quitter une laiterie régionale pour passer à la concurrence étrangère.

Pour mémoire en 1988, 1 litre de lait se vendait 15 francs belges. 18 ans plus tard, le prix est de 12 francs belges le litre, toutes primes comprises, soit une diminution de 3 francs.

Quel secteur économique peut résister à une telle diminution drastique de son prix de vente.

Dès lors, il faut savoir que lorsque la laiterie de Pronsfeld nous a proposé un prix d'achat nettement supérieur à celle de Hombourg (+/-2 FB supplémentaires au litre), la décision de transfert nous paraissait économiquement incontournable.

En fait, cela représentait une différence annuelle de quelque 20.000 €, différence non négligeable vous en conviendrez !

Et, dans un souci de rentabilité qui est aussi le vôtre, j'en suis certain, la différence justifiait le transfert.

Monsieur DENIS, en réponse à votre intervention, j'ai le plaisir de souligner que les Services agricoles mènent, depuis de nombreuses années, une politique de partenariat avec quelques entreprises agro-alimentaires de notre Province.

Puis-je vous rappeler le développement de la Charte Perfect, véritable guide de la production végétale, le logiciel Agri-Trace, outil moderne et parfaitement adapté de la traçabilité, ou encore les opérations de promotion en faveur de la qualité de nos productions.

Pour vous rassurer, je puis vous affirmer que notre intention est d'amplifier notre aide à ce secteur.

En effet, l'agro-alimentaire est le premier partenaire de nos agriculteurs ; sans valorisation ou transformation, de nos productions, il n'y a pas ou guère de commercialisation possible.



Dès lors, le renforcement d'actions communes entre la SPI + et les Services agricoles fait partie de nos préoccupations.

Nous souhaiterions également être un partenaire actif et de terrain pour le pôle agro-alimentaire du plan Marshall initié par la Région Wallonne mais, à ce stade, il faut bien constater que ce pôle concerne essentiellement les universités et les centres de recherches plutôt que les opérateurs de terrain.

Néanmoins, vous connaissez notre souci de voir la Ferme provinciale être un partenaire de la recherche universitaire en matière de valorisation du lait.

Et vous avez peut-être lu, dans le bilan des Services agricoles, leur souci de développer les filières de qualité différenciée afin de permettre à nos producteurs d'occuper des « niches » de commercialisation.

Monsieur KEUL, votre intervention relative à la gestion durable de l'azote a retenu toute mon attention.

Pour tenter de vous rassurer, soyez certain que je partage votre point de vue.

En effet, le Pays de Herve souffre d'un excès d'azote d'origine animale et cette problématique pose d'énormes difficultés dans certaines exploitations, plus particulièrement celles ne bénéficiant pas d'assez de surfaces d'épandage.

Vous n'êtes pas sans savoir que les Services agricoles participent activement à tenter de limiter cette problématique en partenariat avec la Région Wallonne.

Je voudrais insister sur le rôle particulier de la Station Provinciale d'Analyses Agricoles qui permet à NITRAWAL, organisme régional chargé de la gestion durable de l'azote, de conseiller les agriculteurs en matière d'utilisation de leurs effluents organiques.

Grâce aux échantillonnages de sols et aux analyses de nitrates effectués par les Services agricoles, les agriculteurs et l'équipe NITRAWAL peuvent mieux gérer le stock d'azote produit comme, par exemple, conclure des contrats d'épandage avec d'autres agriculteurs en déficit de fertilisants ou encore des solutions de co-compostage ou de biométhanisation.

Mais ces deux solutions alternatives ne sont encore qu'au stade de l'expérimentation car il reste à surmonter de nombreuses difficultés tant techniques qu'économiques. Citons la production de chaleur (70 % du rendement) difficile à « récupérer » ou le trop faible prix de valorisation de l'énergie mécanique ou encore la maîtrise technologique complète d'un digesteur. Cependant, comme vous le signalez, de nombreux projets de co-compostage voient le jour.

Pour vous rassurer, sachez que la SPI + est contactée par plusieurs promoteurs de cette technique pour l'acquisition de terrains industriels. Si le prix de l'énergie continue à grimper, nul doute que ces projets se concrétiseront.

Quant à votre réflexion, sur les coûts élevés de mise aux normes dans les exploitations concernées, je vous informe que la Région Wallonne a mis en place un dispositif d'aide directe à l'investissement (vous pouvez consulter ces aides sur le site de la Région Wallonne). Tout agriculteur peut y prétendre ainsi qu'aux évaluations des coûts et aux propositions de solutions techniques individuelles offertes par l'équipe NITRAWAL.

Dans ce contexte, on ne peut pas dire que l'agriculteur soit laissé seul face à la gestion durable de l'azote.

Si besoin en était, les Services agricoles et la SPI + sont prêts à conjuguer leurs moyens et leurs outils, j'y veillerai, pour œuvrer à la mise au point de ces nouvelles techniques.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a pris connaissance dudit rapport d'activités.

#### **Document 06-07/4 : Culture : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 06-07/4. La discussion générale sur ce dossier a été close le 27 octobre 2006. J'invite M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD, à nous faire part de sa réponse. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, je tiens tout d'abord à remercier M. le Conseiller provincial de l'attention soutenue qu'il porte à la médiathèque. Déjà, lors de son intervention en 2005, il soulevait les mêmes questions, posait les mêmes constats, suggérait les mêmes hypothèses de solutions. Comme une médiathèque généraliste, l'autre plus pointue, traduisez une grand public et une plus confidentielle. Autre solution proposée, une médiathèque à Liège, l'autre décentralisée traduisez l'une accueillant le public, l'autre tentant d'aller à sa rencontre.

Monsieur THEUNYNCK, s'il vous plaît, il ne faut pas noircir le tableau. Si, comme vous, les chiffres de la médiathèque me préoccupent, je m'efforce au moins de les appréhender dans leur globalité, notamment au travers des actes concrets déjà posés par les services pour endiguer la relative désaffection de l'outil.

Monsieur THEUNYNCK, vous nous avez appris à être plus prudent que de croire qu'il suffit de s'effacer face à l'Institution de la Communauté française pour que le problème soit réglé.

Quelques chiffres, si vous le voulez bien.

Entre 2001 et 2005, le nombre de DVD acquis est passé de 227 à 1266 et représente aujourd'hui 35% des achats. Cette démarche vise à rencontrer l'intérêt croissant des emprunteurs pour ce type de support dont le prêt est en croissance de 15%. Parallèlement, le support vidéo est presque complètement abandonné passant pour la même période, au niveau des achats, de 497 K7 à 11 en 2005.

Voici un exemple précis, Monsieur THEUNYNCK, de la capacité des services de la médiathèque à réagir rapidement face à l'évolution à la fois des goûts des usagers mais également à la mutation technologique.

Autre preuve de cette recherche permanente d'adéquation entre l'offre et la demande, l'évolution spectaculaire du genre « jazz », un genre que vous appréciez particulièrement Monsieur le Conseiller, dans les collections dont le nombre de CD acheté passe de 2001 à 2005, de 496 à 945 et cela au détriment d'un autre genre, la variété, dont la durée moyenne de vie est beaucoup plus courte.

Ces logiques d'acquisitions vont se poursuivre en vue de fidéliser les publics et d'en conquérir de nouveau.

Par ailleurs, les rapprochements structurels entre médiathèque et bibliothèques se concrétisent suivant deux voies.

La mise en œuvre grâce au nouveau logiciel de la carte unique qui permet d'emprunter d'un côté comme de l'autre livres et supports audio visuel.

L'organisation, depuis la reprise de la bibliothèque de la Ville par la Province d'une entrée unique qui spécialement offre une plus grande visibilité à la médiathèque.

De plus, pour un plus grand confort des usagers des terminaux de paiement ont été installés.

Enfin, une campagne de promotion a été orchestrée vers les enseignants en vue de séduire un nouveau public.

Personne n'est donc resté indifférent aux constats que vous rappelez mais toutes les mesures prises ne tracent pas un grand projet prospectif de redéploiement de la médiathèque. J'en conviens bien volontiers.

Cette vision nouvelle ne naîtra que d'une réflexion approfondie visant une refonte complète et intégrée de la bibliothèque dans ses différentes sections ainsi que de la médiathèque.

Il faut rappeler que les Chiroux, notre bibliothèque des Chiroux, accueille quotidiennement quelques 1.500 personnes. C'est donc en terme de fréquentation la plus grosse « machine » culturelle liégeoise bien avant les grandes institutions qui sont l'Opéra Royal de Wallonie, l'Orchestre Philharmonique de Liège ou le Théâtre de la Place.

Cette réflexion aux multiples facettes devra être guidée par des préoccupations architecturales sûrement et s'intégrer à des plans urbanistiques en cours à la Ville mais s'appuiera surtout sur des choix stratégiques qui repositionneront l'outil dans le paysage culturel liégeois en terme de synergie.

De plus, cette nouvelle approche à définir devra prendre en compte l'évolution du rôle et de missions d'un tel outil face au développement de la société de l'information et de l'accélération de celle-ci. La bibliothèque/médiathèque de demain départementalisée ne pourra plus se contenter d'être le temple du savoir. Elle devra jouer un rôle actif de médiateur entre l'information et ses publics pour la rendre lisible et opérationnelle pour chacun.

Le défi de la législature est là. Le chantier est gigantesque et pour le mener à bien nous ne ferons pas l'économie d'une concertation avec la médiathèque de la Communauté Française Wallonie Bruxelles comme avec la plupart des opérateurs culturels liégeois si l'on ne veut pas rater ce remodelage de l'outil qui engagera les décennies à venir.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a pris connaissance dudit rapport d'activités.

**Document 06-07/11 : Prêts d'études : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 06-07/11. La discussion générale sur ce dossier a été ouverte le 27 octobre 2006. Elle se poursuit aujourd'hui. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir dans ce dossier ? M<sup>me</sup> RUIZ. D'autres intervenants ? Madame RUIZ, vous avez la parole.

M<sup>me</sup> RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, depuis leur création en 1996, différentes évolutions des modalités d'octroi de prêts dans le cadre d'une spécialisation en langue étrangère ont été adoptées. Ainsi, ce type de prêts initialement octroyé de manière restrictive puisque destiné uniquement aux formations relevant du domaine marchand, couvrant les secteurs techniques, économiques et agricoles, a ensuite été élargi à l'artisanat et à l'économie culturelle, toujours dans le secteur marchand.

C'est ainsi que, depuis 2004, suite à une proposition du groupe ECOLO, les prêts d'études dans le cadre d'une spécialisation en langue étrangère ont été étendus au secteur non marchand, malgré les craintes de certains de voir en quelque sorte « exploser » le nombre de demandes. Or, et le rapport d'activités nous informe bien à ce sujet également, le nombre de demandes est resté très, voire même trop raisonnable.

De 1998/1999 à 2003/2004 successivement : 2, 1, 2, 1, 6 et enfin 2 prêts. En 2004/2005, année d'ouverture au secteur non marchand : 1 prêt. En 2005/2006 : 3 prêts.

Il n'y a donc pas d'inflation au niveau des demandes. Le groupe ECOLO souhaiterait néanmoins que ce type de prêt fasse l'objet d'une évaluation lors de la prochaine réunion du Comité de gestion, début décembre, et ensuite en sixième commission, afin d'échanger des informations concernant les conditions actuelles d'octroi de ce prêt, voire même de réaliser une petite enquête auprès des bénéficiaires pour cerner au mieux les besoins et la manière de les rencontrer.

La seconde partie de cette intervention porte sur les montants maxima des prêts d'études accordés essentiellement pour l'enseignement supérieur, les prêts pour le secondaire étant tout à fait exceptionnels et devant à notre sens le rester.

Les écologistes sont convaincus que l'enseignement supérieur, la formation tout au long de la vie doivent se concevoir comme un droit, un moyen d'épanouissement personnel, d'émancipation sociale.

Ici aussi plusieurs avancées significatives ont été engrangées au fil du temps, concernant notamment les bénéficiaires, les modalités d'octroi, l'application du taux d'intérêt, l'adaptation des missions du Comité de gestion, la circulation de l'information dans les écoles secondaires en sixième année et dans les établissements d'enseignement supérieur.

Quant aux montants maxima, ils sont fixés par la Députation provinciale sur propositions du Comité de gestion.

Sans remonter à Mathusalem :

- en 1993/1994, les montants maxima ont été fixés à 744 € pour l'enseignement de type court, à 1239 € pour l'enseignement universitaire et supérieur de type long ;

- en 2003/2004, ces montants ont été portés respectivement à 750 € et 1250 € suite à une décision de la Députation permanente.

Parallèlement, alors que l'indice des prix à la consommation continuait à grimper allègrement la situation sociale et économique s'est par contre globalement dégradée, renforçant les inégalités et augmentant les difficultés d'accès d'un nombre croissant de jeunes à l'enseignement supérieur, ce qui va totalement à l'encontre du but même de l'existence de ces prêts qui contribuent à lutter contre la dualité de notre société.

Dès lors, la déduction est simple : ces montants doivent s'aligner sur l'évolution du coût de la vie. Le groupe ECOLO vous demande donc, Madame le Député provincial, d'envisager une augmentation des montants maxima de ces prêts, augmentation correspondant à la hausse de l'indice des prix à la consommation entre 1993 et 2006.

Une adaptation pourrait d'ailleurs être réalisée automatiquement, tous les 5 ans par exemple, car nous sommes bien conscients de la difficulté que représente la circulation de l'information, qui doit être renouvelée chaque année auprès de multiples acteurs, et qui doit démarrer dès le mois d'avril.

C'est pourquoi nous vous demandons de revoir ces montants sans tarder, après avis du Comité de gestion, qui se réunit traditionnellement début décembre pour statuer sur les demandes de prêts qui ne répondent pas totalement aux critères d'octroi.

Merci de votre bonne écoute.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Il n'y a pas d'autres intervenants ? Je déclare la discussion générale close. Madame CHEVALIER, quand souhaitez-vous apporter votre réponse ?

M<sup>me</sup> CHEVALIER, Député provincial.- Demain, Madame la Présidente.

#### **Document 06-07/7 : Famille, Enfance et Affaires Sociales – Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 06-07/7. La discussion générale sur ce dossier a été ouverte le 27 octobre 2006. J'ai des oratrices inscrites pour aujourd'hui. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? M<sup>me</sup> FRESON, M<sup>me</sup> LEJEUNE. Nous allons essayer d'alterner et nous commencerons avec M<sup>me</sup> LAMBINON qui a un remplaçant, M. STREEL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STREEL (à la tribune).- Je me permettrai donc d'intervenir en lieu et place de M<sup>me</sup> LAMBINON, ma collègue et néanmoins amie d'ailleurs.

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame le Greffier, chers Collègues, la Province de Liège alloue chaque année un soutien financier à des projets de coopération au développement.

Lors de la réunion de la cinquième commission du 25 octobre dernier, les commissaires ont reçu un document reprenant les projets présentés par des associations volontaires et des sociétés à finalité sociale, agréés par le Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement, appartenant à la Communauté Française de Belgique ou à la Communauté germanophone de Belgique.

Nous devons nous réunir ce mercredi 8 novembre afin de prendre position sur les dossiers qui seront proposés au Collège provincial en vue de l'octroi d'une subvention. L'année dernière, à la même époque, M. le Député HAMAL avait demandé aux chefs de groupe de chacun des partis démocratiques représentés dans notre assemblée, le ou les projets qu'ils souhaitaient soutenir dans un cadre bien défini.

L'objectif était de coordonner des projets et des aides qui seraient efficaces et utiles sur le terrain plutôt que de saupoudrer des subsides qui, finalement, n'aideraient personne. Chaque groupe avait répondu positivement à cette proposition.

Madame le Député, comme M<sup>me</sup> LAMBINON vous l'a demandé en commission, le Collège provincial va-t-il continuer à travailler dans la voie tracée par M. le Député HAMAL et ainsi, répondre à la volonté d'ouverture et de transparence souhaitée par le Gouvernement wallon à propos des missions provinciales ?

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M<sup>me</sup> FIRKET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FIRKET (à la tribune).- Merci bien Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, quand on parle d'actions prioritaires pour notre Province, on concentre les moyens sur des mesures ambitieuses porteuses d'un réel changement d'état d'esprit et qui peuvent influencer sur la confiance des citoyens et des opérateurs économiques.

Parallèlement, nous le savons tous, depuis de nombreuses années, la Province de Liège n'a pas ménagé ses efforts pour développer et valoriser une politique sociale digne du nom.

Les projets et les actions, qui en ont découlé ont une vertu exemplative. Ils ont pour but d'illustrer le spectre des réalisations possibles ; celles-ci permettant alors de dégager un certain nombre d'enjeux cruciaux pour la Province.

Il s'agira, à terme, d'élaborer une vision partagée d'un futur souhaitable, en se fondant sur les nombreux atouts économiques et sociaux de la Province, en formulant donc des objectifs clairs et en créant un consensus fort sur la façon de les réaliser.

La question est donc bien de connaître, Madame le Député, le rôle que vous entendez donner au secteur social à l'heure où le redéploiement économique doit battre son plein dans notre Province.

Quelle sera la place réservée aux intervenants sociaux au sein des mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir pour engranger de nouveaux emplois ?

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M<sup>me</sup> FRENAY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FRENAY (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, nous connaissons tous les difficultés et les embûches que connaissent les parents afin de trouver un lieu d'accueil pour leurs enfants.

Dans le cadre du dossier « Famille, Enfance et Affaires sociales », je souhaite poser cette problématique qui touche non seulement les habitants des grandes villes de la Province mais aussi des plus petites entités.

Une politique transversale à ce sujet me paraît de mise. Pour exemple, la Ville de Liège avec son réseau de crèches important ne couvre pas, et de loin, la demande même avec l'apport d'initiatives privées.

Une bonne part des enfants inscrits le sont avant leur naissance. C'est tout juste s'il ne faut pas les inscrire avant la conception ! Ils viennent de régions géographiques très diverses et souvent des communes avoisinantes. La problématique du premier inscrit, premier servi, pose un certain nombre de problèmes notamment dans la localisation des lieux de garde qui demande parfois un long trajet, domicile, crèche, lieu de travail. Ce qui en matière de déplacement, de fatigue, de pollution, n'est pas une bonne chose.

De plus, cela laisse peu de places aux urgences de garde, quelles soient sociales ou reprises du travail. Une infrastructure du FOREM a été mise sur pied. Manifestement, cela est insuffisant.

Dans les plus grands centres urbains, ce qui manque aussi ce sont les haltes de garderie de quelques heures, qui soient aussi accessibles aux parents qui sont sans emploi ou les familles monoparentales ou ceux qui ont choisi d'être parents à temps plein, mais qui pour des raisons de vie professionnelle ou d'obligations administratives, seraient très heureux de pouvoir déposer leur petit bout dans un endroit accueillant et entouré de professionnels.

Ne serait-il pas souhaitable ou imaginable de voir fleurir une multitude d'initiatives en la matière, pas nécessairement financées par la Province mais que celle-ci serve de chapeau aux initiatives qui pourraient être suscitées dans les communes de la Province.

Ces lieux coûtent chers, c'est vrai. Se lancer dans un investissement aussi important peut en refroidir plus d'un. Mais en faisant parfois preuve d'imagination et de recherches de subvention. Un exemple : deux petites communes seules ne pourraient pas se permettre de faire fonctionner une crèche ou une halte de garderie. Sous le chapeau provincial et avec une aide logistique en accompagnement du projet, ne le pourraient-elles pas ?

Autre exemple : dans un complexe de bureau d'entreprise qui s'installe en Province de Liège, pourquoi ne pas leur suggérer une aide à l'installation d'un lieu de garde en partenariat avec le plan « Cigogne » de la Communauté Française. Il en va de même pour les installations de zoning qui sont, c'est vrai, de plus en plus verts, pourquoi ne pas y installer un peu plus de petites têtes de toutes les couleurs ? Il est prouvé que la proximité du lieu de travail, du lieu de garde des enfants, est une bonne chose pour la tranquillité des travailleurs. Cela leur rapporte une sérénité qui est bénéfique à leur travail mais aussi à leur non-stress.

Nous avons un bel exemple sous les yeux avec la construction des annexes du Palais de Justice. L'opportunité d'y voir se développer un lieu d'accueil pour les fonctionnaires de la Justice mais aussi pour les agents provinciaux qui pourraient y voir le jour.

Dans un autre registre, mais aussi lié à l'enfance, les familles monoparentales sont de plus en plus un cadre de vie dans lequel les enfants grandissent en majorité. Cette monoparentalité est exercée par les femmes qui souvent cumulent des difficultés sociales, culturelles, affectives et financières. Mais parfois, ils ont du mal à faire exercer le droit de garde à l'autre avec plusieurs degrés d'application réelle dans la vie des ou de l'enfant.

Quand on est deux, la relève peut s'assurer, ne serait-ce que pour souffler un peu, faire du shopping, du sport, s'occuper de soi.

Le gouvernement fédéral s'est penché sur cette question sous l'angle de l'apport financier en apportant une réponse pour le non-paiement des pensions alimentaires. Très bien, mais cela ne suffit pas. L'apport d'argent ne résout pas tout, surtout pas les problèmes de temps. Les crèches et haltes de garderie comme définies pour l'instant, ne permettent pas de pouvoir faire garder ses enfants quelques heures ou un week-end de temps en temps. Les solutions doivent souvent rester familiales ou privées, donc très élevées en thème de coût.

Je vous pose la question : pourrait-on ensemble réfléchir à une ou plusieurs solutions afin de permettre à ces femmes ou à ces hommes de participer plus à leur vie ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M<sup>me</sup> FLAGOTHIER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FLAGOTHIER (à la tribune).- Je vous remercie. Madame le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, près de 10 ans après la disparition de Julie et Mélissa, notre pays, et plus particulièrement notre province et notre ville sont à nouveau frappées par une dramatique disparition d'enfants.

Stacy et Nathalie ont été enlevées et assassinées alors qu'elles participaient, en toute innocence, à une fête de quartier. Ces dramatiques disparitions nous rappellent une nouvelle fois la vulnérabilité des plus jeunes face à des adultes à qui ils pensent pouvoir faire confiance.

Je ne doute pas qu'aux lendemains des disparitions de Stacy et Nathalie, le CIPREA a été largement sollicité.

Je souhaiterais dès lors savoir si le service a pu répondre à ces différentes demandes et quelles ont été ses interventions concrètes à la suite de ces événements.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que, dans la majorité des cas, les auteurs de maltraitance et de violence envers les enfants sont des proches qu'ils côtoient dans leur vie quotidienne.

Dans le cadre de ma pratique professionnelle, je suis régulièrement amenée à rencontrer des jeunes victimes de violence et de maltraitance. La loi impose en effet qu'à chaque fois qu'un dossier est ouvert au Tribunal de la Jeunesse concernant un mineur, un avocat lui est désigné d'office. Les situations que nous sommes amenés à rencontrer dans le cadre de ces interventions m'ont permis de prendre conscience de tout le désarroi dans lequel se trouvent les jeunes victimes.

L'importance de la prévention est essentielle.



Le rôle du CIPREA est dès lors capital. Il est primordial, dans pareille situation, que les enfants victimes puissent avoir confiance en un intervenant tiers et neutre. Qu'ils ne se culpabilisent pas de ce qui leur est arrivé et puissent se livrer en toute confiance. Les enseignants sont souvent les premiers témoins de la violence subie par les enfants et leur rôle est essentiel en matière d'aide à ces enfants en difficulté.

J'aurais dès lors voulu savoir, Madame le Député, quelles sont, concrètement, les interventions du CIPREA à l'attention des enseignants confrontés à cette violence à l'égard des enfants ?

Plus spécialement, j'aurais voulu savoir si leur intervention est dirigée uniquement vis à vis des enfants afin de dénoncer les faits aux autorités compétentes ou s'ils sont également amenés à intervenir auprès des parents de ces enfants.

Y a-t-il, au-delà du rôle de prévention du CIPREA vis à vis des enfants, des actions menées par rapport aux parents auteur de ces faits ?

Enfin, j'aurais voulu savoir quels sont les rapports entre le CIPREA et les différents SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) de Liège, Huy et Verviers.

Je vous remercie d'avance, Madame le Député, des réponses que vous m'apporterez.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M<sup>me</sup> FRESON. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FRESON (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, l'actualité relate très souvent des faits de violence entre conjoints. Ces actes ne sont jamais anodins et sont loin d'être un phénomène rarissime.

Le mois dernier, j'ai été interpellée par une habitante de ma commune qui souhaitait connaître les différents services mis à la disposition des victimes de violences conjugales.

Je sais que la Province de Liège s'est engagée à développer et à maintenir un Service provincial d'Egalité des Chances.

Ce service a pour mission de collaborer avec les autorités locales afin de développer des projets de lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes au niveau local, sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision.

La Province de Liège est l'initiatrice des rencontres entre les associations venant en aide aux victimes de ces actes de violence et le Parquet du Procureur du Roi à Liège.

Ces rencontres ont permis, je pense, la rédaction et l'entrée en vigueur de la circulaire communément appelée « Circulaire Tolérance Zéro ». Cette circulaire est d'application à Liège depuis deux ans.

J'aimerais toutefois savoir, Madame la Députée, ce qu'il en est au niveau des Parquets de Huy et de Verviers ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. CULOT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CULOT (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, le système institutionnel belge a pour effet que, dans un certain nombre de domaines de compétences, plusieurs pouvoirs publics ont la possibilité de développer des initiatives propres.

L'institution provinciale est un bel exemple de cette réalité institutionnelle, puisque là où aucune norme juridique ne lui interdit d'intervenir, la Province peut prendre des initiatives et développer de nouveaux projets.

Ainsi, les Affaires sociales, pour ne citer que cet exemple, se voient à la fois régies par des initiatives en provenance de l'Etat fédéral, de la Communauté française, de la Région wallonne, des communes, et également des provinces.

Au niveau de la Province de Liège, le Service Provincial d'Aide et d'Action Sociales, aujourd'hui rebaptisé « Maison du social », développe un grand nombre d'initiatives, et veille notamment à la coordination des différentes politiques d'action sociales menées par les différents opérateurs provinciaux.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Qu'en est-il, toutefois, des relations entre les initiatives provinciales et celles développées par les autres niveaux de pouvoir ? Existe-t-il des contacts entre les différents responsables ? Les projets menés par la Province de Liège sont-ils orientés en tenant compte, notamment, de ce qui est apporté par les initiatives menées par les autres niveaux de pouvoir ?

Car à l'heure où des débats ont toujours cours sur l'avenir de l'institution provinciale, il me semble que le meilleur argument que l'on peut opposer à l'encontre de ceux qui doutent de l'utilité de son action, est précisément la mise en place de politiques de grande qualité, réfléchies, complémentaires et coordonnées avec celles menées par les autres niveaux de pouvoir.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M<sup>me</sup> LEJEUNE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> LEJEUNE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, la lutte contre les assuétudes, au sens large, est une des préoccupations majeures de la Province de Liège et de son département des Affaires Sociales.

Les résultats récents d'une enquête menée par la Fondation Rodin sont d'ailleurs interpellants ; les jeunes ne seraient pas plus nombreux à se droguer mais ils commencent de plus en plus jeunes et les quantités de produits illicites qu'ils consomment sont de plus en plus importants.

Madame la Députée, quelles sont les actions de prévention à destination de ce public tellement « fragile » (je vise vraiment les jeunes qui ont en dessous de 12 ans) que la Province de Liège pourrait développer ou intensifier ?

Qu'en est-il de la coordination de ces actions de prévention avec les autres niveaux de pouvoir, et surtout avec les communes, qui pourraient et même devraient jouer le rôle du suivi des initiatives provinciales ou le rôle d'intermédiaire de par leur proximité avec les citoyens et essayer de toucher alors un public plus large que les écoles. Je pense notamment aux mouvements de jeunesse, aux associations de jeunes ou aux clubs sportifs puisqu'on sait que là l'influence est vraiment énorme au niveau des jeunes).

Merci de votre attention et d'avance merci de votre réponse.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. La discussion générale est close. Madame le Député, vous répondrez demain, après-demain ?

M<sup>me</sup> CHEVALIER, Député provincial.- Demain.

#### **Document 06-07/8 : Logement : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 06-07/8. La discussion générale sur ce dossier a été ouverte le 27 octobre 2006. J'ai des orateurs inscrits pour aujourd'hui. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir sur ce dossier ? Non. M<sup>me</sup> RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, face aux dangers engendrés par la dualisation croissante de notre société, la Province de Liège apporte donc désormais, dans le cadre du plan HP (Habitat Permanent), une aide substantielle aux 5 communes concernées dans notre Province, aide additionnelle aux actions de la Région wallonne.

Tous les acteurs politiques et sociaux qui prennent part, de près ou de loin, à la mise en œuvre du plan HP, savent à quel point il s'agit d'un projet de longue haleine et que c'est donc sur le long terme également que les pouvoirs publics doivent s'engager, sans relâcher leurs efforts, parce que les enjeux sur le plan humain sont énormes, parce que la précarisation est intolérable, parce que la spirale de la précarisation doit être enrayerée.

A l'heure où les communes prolongent la convention HP avec la Région wallonne pour un nouveau terme de 3 années, et si le but du plan HP est atteint pour certaines personnes, encore faut-il veiller à ce que cela se réalise sur le long terme. Mais, pendant ce temps, d'autres personnes deviennent à leur tour résidents permanents, parfois par choix de vie, souvent par un engrenage vers la précarisation, reflet de l'évolution négative de notre société.

Si toutes les activités de resocialisation sont capitales, et la Province apporte ici, sur base de projets concrets, une réelle aide aux communes concernées, rien ne sera cependant possible sans augmenter les possibilités de logement.

Le groupe ECOLO se réjouit bien entendu de la mise en route, en partenariat avec le Fonds wallon du Logement, et l'ensemble des acteurs sur le terrain, du projet d'habitat groupé dit « alternatif », novateur, à taille humaine, sans créer de ghetto, et nous ne pouvons qu'encourager tous les acteurs de ce projet dans les démarches entreprises et notamment dans la dimension participative associant les résidents permanents.

Le logement est le point crucial, il est le nœud de la précarité et un véritable enjeu de notre société pour enrayer les phénomènes d'exclusion.

Pour ECOLO, le logement doit être un axe prioritaire de la politique provinciale et donc de son budget. Le sera-t-il ? Dans quelle mesure, avec quels moyens et quels projets ?

Je vous remercie de votre écoute attentive.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame. M. KEUL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KEUL (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, les prêts provinciaux au logement devraient en principe attirer un nombre important de candidats acheteurs vu que le taux annuel de base de 2,75 % pour un prêt hypothécaire est toujours très intéressant, surtout pour un ménage avec trois enfants qui bénéficiera encore d'une réduction supplémentaire de 1 %. Cette famille remboursera son crédit avec un taux avantageux de 1,75 % pour l'achat plus les transformations.

Malgré les fortes diminutions des taux d'intérêts dans le secteur privé, un crédit provincial est toujours intéressant.

En 1998, la Province de Liège a octroyé 50 prêts hypothécaires pour un montant total de 1.203.056 €. En 2006, 10 prêts hypothécaires pour un montant total de 458.131.28 € ont été réalisés.

Cette situation ne devrait pas nous laisser indifférents car la situation est semblable pour les prêts d'embellissements dont 56 dossiers ont été réalisés pour un montant total de 542.670 € alors qu'en 1998, 350 crédits ont été acceptés pour un montant total de 311.041 €.

Il me semble que les critères d'octroi et les conditions devraient faire l'objet d'une discussion. En effet, la valeur vénale de l'immeuble avant travaux ne peut pas être supérieure à 50.000 € et après travaux de 70.000 €. Vu la hausse des valeurs immobilières des dernières années, il y aura de moins en moins de personnes ou ménages qui pourront bénéficier des taux attractifs que propose notre Province. En effet, il est pratiquement impossible de trouver une propriété dont la valeur vénale est 50.000 € et encore moins de pouvoir dire qu'après travaux, ce bien sera estimé à 70.000 €.

Par contre, la réglementation des prêts complémentaires et des critères d'octroi sont plus souples car le plafond des revenus imposables est de 25.000 €, plus 2.500 € par personne fiscalement à charge, alors que le plafond de revenus imposables du candidat emprunteur est de 20.000 €, plus 1.500 € par personne fiscalement à charge pour les prêts hypothécaires.

Pour les prêts complémentaires, la valeur vénale de l'immeuble peut atteindre 100.000 €.

Ici, on trouve dans une autre situation car un nombre plus important pourra s'adresser à la Province de Liège demandant l'octroi d'un crédit.

Je pense qu'une diffusion des possibilités de tels crédits dans les médias pour informer la population, comme le fait d'ailleurs la Région wallonne, ne pourra que susciter des personnes intéressées.

J'espère que la Députée provinciale partage mon avis, et si oui, est-elle d'accord de renégocier les critères et conditions des prêts hypothécaires et des prêts complémentaires, en réajustant les plafonds des valeurs vénales et les plafonds des revenus imposables ?

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. DODRIMONT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, c'est avec confiance et optimisme que j'interviens une nouvelle fois dans le cadre de nos débats sur le logement en Province de Liège.

Si je souhaite essentiellement dire quelques mots quant aux agences immobilières sociales et, comme Claudine RUIZ, quant à l'habitat permanent au sein des campings et des zones résidentielles de vacances, je tiens également à profiter de cette tribune pour souligner le travail effectué quant aux prêts provinciaux au logement.

Aider des gens moins favorisés dans leur projet d'achat ou de transformation reste évidemment une action de grande qualité dans un secteur ô combien sensible. Pour une catégorie importante de Liégeois, le coup de pouce provincial permet vraisemblablement la concrétisation d'un véritable projet de vie.

Etre propriétaire, avec les responsabilités qui découlent de ce statut, cela change inévitablement le comportement, la sensibilité, la perception par rapport à son logement ou à celui de sa famille.

Je crois sincèrement que notre Institution doit être confortée dans cet aspect de sa mission et que l'ensemble des intervenants provinciaux doivent être remerciés pour la qualité de leur travail.

Malheureusement, chers Collègues, il y a de nombreux de nos citoyens sont à mille lieues de pouvoir envisager un projet de construction, d'achat ou même de rénovation. Pour certains, c'est simplement de savoir si leur toit va tenir le coup en ce début d'hiver qui est à l'ordre du jour.

Nous avons souvent évoqué la problématique de celles et de ceux qui, par choix de vie ou par obligation absolue, ont opté pour une caravane ou un chalet comme lieu d'existence.

Depuis la mise en place du plan HP de la Région wallonne, Claudine l'a rappelé, auquel ont adhéré 5 communes de notre Province, la situation a malgré tout évolué.

A titre d'exemple, je me permets de vous donner quelques chiffres. Ils concernent, excusez-moi, une commune que je connais un peu par ailleurs qui est celle d'Aywaille, qui s'avère être la commune malheureusement la plus durement touchée par ce phénomène.

En fin d'année 2003, 607 personnes relevaient du plan HP. Parmi celles-ci, phase 1 et phase 2 cumulées : 57 ménages, soit 94 personnes ont été relogées en bénéficiant de la prime HP octroyée par la Région wallonne et versée au CPAS qui se charge de la répercuter aux personnes concernées.

A cette petite centaine de personnes relogées en bénéficiant donc de la prime, on peut ajouter 25 ménages partis vers d'autres cieux – plus cléments, on le souhaite – sans le bénéfice de la prime HP qui, pour rappel, peut aller jusqu'à un maximum de 5000 € dans le cas d'un propriétaire qui abandonne sa caravane ou son chalet.

En citant ce chiffre de 5000 €, je pense que l'on cerne le problème de façon concrète.

Que peut-on faire avec ce montant, somme toute dérisoire dans un projet d'acquisition ou dans un projet de construction ? C'est certes une aide efficace quand on a à se reloger, quand on est locataire d'une maison mais peut-on avoir d'autres ambitions avec ce montant ? Posez la question, c'est y répondre. On peut difficilement imaginer acheter plus de 20 m<sup>2</sup> de terrain pour pouvoir utiliser cette somme de façon concrète.

C'est bien pour cela qu'il faut évidemment une réflexion nouvelle, un choix alternatif à proposer à ces gens, des perspectives novatrices.

En aidant, Monsieur le Député permanent, financièrement les AIS de notre Province, notre Assemblée a fait un pas que l'on peut considérer comme extrêmement concret.

Là aussi, un chiffre est intéressant ; parmi la centaine de personnes relogées que je viens de citer, 15 l'ont été grâce à l'action de l'Agence immobilière sociale Ourthe-Amblève que vous aidez financièrement chaque année.

A côté de cette aide provinciale aux AIS, notre action s'est vue orientée clairement dans ce même cadre en inscrivant un article crédité de 100.000 € aux budgets 2005 et 2006.

Depuis le vote de ces articles par la majorité de cette assemblée, de l'eau a coulé sous les ponts de l'Amblève et de l'Ourthe.

Je suis convaincu, Monsieur le Député provincial, qu'il serait particulièrement agréable aux membres de cette assemblée de vous entendre faire le point aujourd'hui sur un projet qui avance avec raison mais aussi avec efficacité et qui pourrait dans une région durement touchée nous livrer la première réelle alternative à une forme de détresse qui, malheureusement, s'est développée là où on l'attendait le moins.

Les mandataires locaux ont le devoir de saisir l'opportunité offerte par la Province. Sans cela, le compteur des relogés restera bloqué indéfiniment.

On le sait, cela a déjà été dit à cette tribune, le public concerné est particulier. Sa marginalisation, si elle n'est pas déjà totalement avérée, est malheureusement programmée sur un très court terme.

Alors, en tenant compte des choix de ces gens déstabilisés par les heurts de la vie, en tenant compte aussi de leurs faibles moyens, en tenant compte également de ce qui peut paraître plus accessoire, comme la compagnie d'un chien ou d'un chat, en tenant compte enfin d'un besoin d'espace qui prévaut souvent sur la qualité de l'habitation, on s'orientera réellement vers une solution durable.

La Province l'a bien compris et son engagement sans faille dans cette direction est particulièrement ambitieux.

Je tiens ici à remercier, à nouveau, celles et ceux qui ont perçu la portée d'une problématique peu évidente et qui continuent à porter un projet ambitieux (je le répète) novateur et si, cruellement, nécessaire.

Merci de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DODRIMONT. Je clos la discussion générale. Deux Députés provinciaux sont concernés par les questions posées. Madame CHEVALIER, quand désirez-vous répondre ?

M<sup>me</sup> CHEVALIER, Député provincial.- Demain.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur MOTTARD, demain aussi ?

M. MOTTARD, Député provincial.- Mercredi, Madame la Présidente.

#### **Document 06-07/12 : Bâtiments : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Point 31 de l'ordre du jour : document 06-07/12. La discussion sur ce dossier a été ouverte le 27 octobre 2006. Je n'ai aucun orateur inscrit pour ce jour. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir sur ce point. M<sup>me</sup> MAAS, M<sup>me</sup> LEJEUNE, M. NIX. Madame MAAS, je vous invite à la tribune.

M<sup>me</sup> MAAS (à la tribune).- C'est une première ! Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, lors de la présentation du rapport d'activités 2005-2006 en commission, j'ai eu l'occasion de souligner la prise en compte de l'aspect énergétique dans tous les dossiers, ainsi que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et éthiques dans les cahiers de charges. Je tenais à le répéter.

Mon intervention portera sur les questions suivantes :

- 1) Dans le cadre du partenariat de cofinancement des contrats de rivière, je voudrais avoir un peu plus d'informations sur les actions spécifiques relatives à l'Ourthe ?
- 2) Concernant la mobilité durable, puisqu'on parle aussi dans ce rapport d'activités de « perspectives d'avenir », je voudrais savoir si l'on pourrait envisager que le conseiller en mobilité puisse soutenir les communes pour la mise en place de plans de déplacements scolaires initiés par la Région wallonne, plus particulièrement auprès des écoles provinciales et qu'on puisse par conséquent, également disposer d'un budget provincial en la matière pour l'aménagement de certains investissements comme des parkings vélos sécurisés ou l'achat de matériel de signalisation, entre autres.

Je vous remercie pour vos réponses.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. NIX. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIX (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, l'entretien des cours d'eau est toujours de la responsabilité de la Province. De nouvelles techniques sont-elles apparues récemment dans le cadre de cet entretien ?

Par ailleurs, le Service technique provincial par l'entremise de son service cartographique a participé à la modernisation des données des atlas des cours d'eau. Pourriez-vous nous informer sur une modernisation éventuelle de l'Atlas de la voirie vicinale ?

Je vous remercie de votre réponse. Merci.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M<sup>me</sup> LEJEUNE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> LEJEUNE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, mon intervention portera sur les économies d'énergie, notamment au niveau du patrimoine provincial.

En Europe, la consommation énergétique finale se partage en :

- 1) 40 % dans les bâtiments (dont +/- 60 % pour le résidentiel) ;
- 2) 32 % dans les transports ;
- 3) 28 % dans l'industrie.

C'est donc au niveau des bâtiments que se situe le potentiel effort le plus important en termes d'économies d'énergies. Il faut savoir d'ailleurs que la Belgique a le niveau de consommation d'énergie le plus élevé dans les bâtiments au niveau européen.

De nombreuses mesures ont déjà été prises aux différents niveaux de pouvoir en matière d'efficacité énergétique. Les Régions proposent diverses primes. Au niveau fédéral, le Ministre des Finances a pris des mesures de réduction d'impôt spécifique octroyées pour des investissements économiseurs d'énergie effectués dans l'habitation par le propriétaire ou le locataire.

Mais ce sont véritablement les pouvoirs publics qui doivent servir de modèle en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle de l'énergie, non seulement au niveau de la gestion de leurs bâtiments, mais aussi dans les pratiques quotidiennes de leurs administrations.

En ce qui concerne la gestion des bâtiments publics, prenons l'exemple du Gouvernement fédéral, qui a notamment créé une société anonyme de droit public, Fedesco, et qui permet d'exercer des activités de tiers investisseurs au sein de ses bâtiments publics.

Monsieur le Député, le patrimoine provincial est un patrimoine important. Je sais que la Province de Liège a déjà mis en œuvre un cadastre énergétique des différents bâtiments provinciaux dans un objectif de gestion patrimoniale efficace. Pourriez-vous nous commenter quelque peu l'ampleur de ce patrimoine provincial et son évolution, ainsi que la façon d'aborder son entretien à travers la réflexion qui est entamée sur base de ce cadastre énergétique ?



Comment évolue ensuite votre réflexion en matière d'économie d'énergie ; je pense aux audits énergétiques en cours au niveau des bâtiments provinciaux ou la possibilité d'un recours au mécanisme de tiers-investisseurs pour les travaux à entreprendre ?

Peut-on considérer que l'administration provinciale se place au quotidien dans une dynamique d'éco-consommation, par des actions telles que la diminution de la consommation énergétique au niveau du matériel de bureautique, l'économie de papier, la maîtrise de la consommation énergétique des locaux, par exemple ?

Et enfin, pourrait-on envisager que le Service provincial des Bâtiments remplisse un rôle de conseil ou de moteur en matière d'économies d'énergie auprès des communes et des citoyens ?

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Je clos la discussion générale. Monsieur PIRE, quand souhaitez-vous apporter votre réponse ?

M. PIRE, Député provincial.- Demain, Madame la Présidente.

**Document 06-07/13 : Santé publique, Environnement et Qualité de la Vie : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Point 40 de l'ordre du jour : document 06-07/13. La discussion générale sur ce dossier a été ouverte le 27 octobre 2006. Je n'ai encore aucun orateur inscrit. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir ? M<sup>me</sup> JADIN, M<sup>me</sup> ROY, M. STEIN et M. JADOT. La première inscrite est M<sup>me</sup> JADIN. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> JADIN (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame le Député provincial, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, Sid'Action Pays de Liège est une ASBL pluraliste, née en 2004, qui a comme objectifs la prévention du SIDA et des autres infections sexuellement transmises, ainsi que la lutte contre les attitudes discriminatoires envers les personnes séropositives ou malades du sida.

Son programme est centré sur la région liégeoise, plus particulièrement sur l'arrondissement de Liège, et s'articule avec les pouvoirs publics, les acteurs de terrain et les différents publics cibles : les jeunes, les migrants, les illégaux, les toxicomanes, les prostituées, les homosexuel(le)s.

L'ASBL Sid'action Pays de Liège est mise en place conjointement par la Province et l'Université de Liège, a reçu l'aval de la Communauté française, auprès de laquelle un projet pluriannuel a été introduit et a obtenu une subvention triennale.

Différents partenaires ont rejoints cette ASBL depuis sa création, à savoir des villes, des communes et des CPAS de l'arrondissement de Liège, le Centre local de Promotion de la Santé de Liège et le Centre de Référence Sida.

Dans le rapport de la neuvième commission, il a été question d'une campagne de dépistage du SIDA dans les milieux à risque en partenariat avec l'ASBL Sid'Action.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet : quel est le bilan de cette campagne et souhaitez-vous continuer l'expérience ou éventuellement l'étendre à une autre grande ville en Province de Liège, à Verviers, par exemple ?

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M<sup>me</sup> ROY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> ROY (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, j'aimerais interroger M. le Député responsable de la prévention de la santé quant à la problématique des maladies apportées par la prostitution dans certains endroits de la ville de Liège.

Depuis quelques années, la venue de personnes venant de l'Est et d'ailleurs pose des problèmes dans les quartiers chauds de la ville : problèmes de drogue, de prostitution qui entraînent non seulement un sentiment d'insécurité mais aussi un danger de transmission de maladies comme le sida ou les MST (Maladies sexuellement transmissibles).

Je sais qu'une ASBL portant le nom de Sid'action a été constituée en 2004 et que des cars de la Province circulent dans les milieux à risques depuis 2005. Ces cars vont à la rencontre des gens afin de dépister les personnes présentant des infections sexuellement transmissibles.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Comment nos cars sont-ils accueillis dans ces milieux ?
- 2) A-t-on pu chiffrer le montant de porteurs de maladies ?
- 3) Quel a été le suivi médical après notre passage ?
- 4) Quels sont les endroits stratégiques où notre présence est utile ?
- 5) La fréquentation des cars a-t-elle amené une plus grande sécurité dans la Ville ?
- 6) Enfin, peut-on déterminer si cette action a vraiment un intérêt préventif pour la population de notre Province ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. STEIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STEIN (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, en entendant le rapport de la neuvième commission et aussi en parcourant le rapport d'activités du département de la Santé publique, j'ai noté que l'année 2006 a été particulièrement fertile au niveau de ce que l'on appelle les grands événements en matière de santé.

Je pense notamment à l'exposition « le corps au cœur » et à l'opération de sensibilisation au don d'organes.

Tout simplement, la question Monsieur le Député : est-ce qu'aujourd'hui, on peut déjà tirer un certain bilan de ces deux opérations ?

Par ailleurs, j'ai aussi noté que la Province associe la santé et le sport. Ce qui, en ce qui me concerne, est de nature vraiment à me réjouir. Là, je vous demande si vous pourriez donner à ce sujet, sur l'association « sport et santé » davantage de détails, ce dont je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. JADOT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, les problèmes environnementaux prennent de plus en plus de place dans les préoccupations de nos concitoyens. La Province est dotée de services spécialisés en la matière.

Dans le rapport d'activités que nous avons reçu, vous écrivez entre autres : « la mission première du Service provincial d'information sur l'environnement ».

J'aurais souhaité pour ma part que vous puissiez nous donner un aperçu de l'évolution de ces services et surtout de leurs perspectives d'avenir ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. DENIS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, ces derniers mois, il me semble que des divergences de vues ont lieu concernant les campagnes de dépistage. En mai dernier, vous nous avez expliqués, Monsieur le Député, à cette même tribune, la discussion autour du dépistage du cancer de la prostate. Qu'en est-il du débat relatif au dépistage de l'ostéoporose ?

Je vous remercie de bien vouloir nous éclairer à ce sujet.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Je clos la discussion générale. Monsieur PIRE, quand souhaitez-vous apporter votre réponse ?

M. PIRE, Député provincial.- Demain, Madame la Présidente.

**Document 06-07/17 : Communication et Information : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 06-07/17. Ce point a été soumis à l'examen du bureau qui s'est réuni le lundi 23 octobre 2006. J'invite le rapporteur, M. Gérard GEORGES, à nous en faire connaître les conclusions.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, effectivement, le rapport d'activités intitulé « Communication et Information » a été examiné ce lundi 23 octobre par notre bureau présidé par notre Présidente, M<sup>me</sup> Josette MICHAUX. Trois questions ont été proposées par deux commissaires :

- 1) La revue de presse électronique est aujourd'hui activée (page 8 du rapport). Qu'en est-il de la réunion droit d'auteur qui devait être organisée en été 2006. Cette réunion a-t-elle eu lieu ? Réponse du Député provincial rapporteur : oui, cette réunion a bien eu lieu durant l'été 2006 comme cela était prévu. On retiendra deux éléments de cette réunion : tout d'abord un élément négatif. En effet, la consultation de cette revue de presse électronique est faible, dommage dirons-nous. Élément positif ensuite : concernant précisément les droits d'auteur, nous avons eu tous les apaisements nécessaires car la somme demandée est moins importante que celle attendue. De plus, soyons très satisfaits, dans le sens où notre prêt financement est nettement suffisant par rapport aux demandes des deux sociétés concernées.
- 2) En ce qui concerne le calendrier des manifestations, un commissaire nous demande si les conseillers provinciaux peuvent obtenir le calendrier en question (page 8 du rapport). Réponse du Député provincial rapporteur : les conseillers reçoivent déjà les invitations pour les nombreuses manifestations organisées par notre Province. Le calendrier évoqué détaille de nombreux éléments techniques, réunions qui nécessitent ou non la préparation de boissons, de rétroprojecteurs, etc. Il n'est donc pas recommandé d'envoyer ce type de calendrier des manifestations à tous les conseillers. Cet envoi ferait en effet double emploi.
- 3) Un commissaire signale qu'il y a moins de fréquentation dans nos antennes d'information. Pourquoi ? (Les pages 20 et 21 du rapport). Réponse du Député provincial rapporteur : tout d'abord, il faut bien distinguer le nombre de visiteurs par rapport au nombre de demandes. Un seul visiteur peut en effet introduire un ou deux, trois ou quatre questions.

Nos antennes d'Eupen, de Huy, de Liège, de Verviers et de Waremme reçoivent de nombreuses visites et grosso modo retenons que 75% des questions relèvent essentiellement du domaine du tourisme.

En ce qui concerne la baisse de fréquentation, il est souligné que de plus en plus de demandes et de réponses sont transmises via le Net.

Pour l'Antenne de Liège, plus précisément, il faut dire que de nombreux visiteurs se rendent aussi à l'antenne de Liège pour des questions relatives à la Maison du social. Comme nous le savons tous, en effet, l'Antenne d'informations de Liège et la Maison du Social sont situées dans le même bâtiment.

Toujours pour l'antenne de Liège, on peut s'interroger sur l'efficacité du siège. Nous disons bien du siège et pas du personnel de la FTPL, situé boulevard de la Sauvenière, c'est à dire en position décentré par rapport au cœur de Liège.

Cette simple réflexion de la commission « communication et information » terminera les travaux de prise d'acte du rapport d'activités concerné qui je l'espère a été fidèle, Madame la Présidente, ni plus ni moins aux propos tenus dans le cadre des travaux de notre bureau du Conseil.

J'ai dit M<sup>me</sup> la Présidente.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci Monsieur GEORGES. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole dans ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance dudit rapport.

#### **Document 06-07/9 : Enseignement : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour :document 06-07/9. Ce dossier a été soumis à l'examen de la sixième commission le mardi 24 octobre 2006. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> Anne-Catherine FLAGOTHIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FLAGOTHIER, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier, Messieurs les Députés, chers Collègues, la sixième commission s'est donc réunie ce 24 octobre 2006 pour analyser le rapport d'activités relatif à l'Enseignement.

Concernant ce document, aucune question n'a été posée. Cette réunion a cependant été l'occasion pour la Direction générale de communiquer des informations concernant la rentrée scolaire dans nos établissements provinciaux.

Au niveau du secondaire, la population scolaire augmente légèrement, soit de 2,7% au global. Les trois écoles polytechniques de Seraing, Herstal et Huy sont en nette augmentation chacune. Les CEFA se portent bien et sont en augmentation. Les IPES se maintiennent.

La satisfaction est donc de mise et on peut considérer que les campagnes d'information sur le besoin de techniciens ont porté leur fruit.

Au niveau des hautes écoles, on se situe dans le cadre de l'application du décret non résidant. On est concerné dans 5 domaines. Beaucoup d'étudiants français se sont présentés mais on a dû en raison de ce décret en refuser 218 au total. Par exemple, en kiné, notre quota non résidant était de 76 ; or, 195 étudiants non résidants se sont présentés. Il a donc fallu procéder à un tirage au sort.

On constate donc une petite régression de la population de notre enseignement supérieur, au total on enregistre 86 étudiants en moins. On peut donc considérer que la perte d'étudiants non résidants a été quelque peu composée par ailleurs et dans d'autres sections. Globalement, c'est donc la satisfaction qui domine concernant cette rentrée scolaire.

Après avoir reçu ces informations, votre sixième commission a pris connaissance du rapport d'activités et vous invite à en faire de même.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir dans ce dossier ?

M<sup>me</sup> RUIZ (de son banc).- Madame la Présidente, on regroupe l'enseignement et la formation ?

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Oui, on peut ouvrir les deux points en même temps.

**Document 06-07/10 : Formation et Centres psycho-médico-sociaux : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 06-07/10. Ce dossier a été soumis à l'examen de la Sixième commission le mardi 24 octobre 2006. J'invite le rapporteur, M. Abel DESMIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre sixième commission s'est réunie le mardi 24 octobre afin d'examiner le rapport d'activités relatif à la Formation et les Centres psycho-médico-sociaux.

La séance est ouverte par Alain DEFAYS qui procède aux formalités d'élection des Président et Vice-Président de la Commission qui seront respectivement Gérard GEORGES et Anne-Catherine FLAGOTHIER.

Gérard GEORGES préside alors la séance en sollicitant la réaction des conseillers sur le volet « centres PMS ».

Aucune question n'étant posée, le Président suscite alors les réflexions sur la partie du document relative à la Formation. Un membre de la commission souhaite des précisions sur le projet de maison des langues et des cultures. Où en est-on sur le terrain ? Quelles sont les actions développées, et quelles sont les perspectives d'avenir ?

Le Député en charge du dossier précise que le document examiné concerne l'année 2005-2006 et ceci répond aux deux premières questions. Quant aux perspectives d'avenir, elles seront abordées dans les commissions à venir.

Le même membre voudrait alors un exposé sur le projet : maillage social « Réussite et Solidarité ». Il lui est répondu que celui-ci est en phase expérimentale et sera étendu aux zones limitrophes, l'objectif étant de couvrir, à terme, l'ensemble de notre Province.

Plus personne n'intervenant, votre Sixième commission a pris connaissance du document 06-07/10.

(Applaudissements) ;

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur les deux points. Qui souhaite intervenir aujourd'hui ? M<sup>me</sup> RUIZ, M. MARLIER, M. GEORGES et

M<sup>me</sup> FLAGOTHIER. Qui souhaite intervenir demain ? M<sup>me</sup> PERIN, M<sup>me</sup> FRENAY, M. YERNA, M. DESMIT, M. LEMMENS, M. DEMOLIN, M. CULOT. Madame RUIZ, vous avez la parole.

M<sup>me</sup> RUIZ (à la tribune).- Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, si je ne peux partager le même optimisme que M. DESMIT dans son rapport, je resterai néanmoins optimiste, comme lui, en souhaitant que les réunions de la sixième commission se poursuivent, comme nous en avons pris la bonne habitude d'ailleurs, dans la convivialité, dans le respect mutuel et avec l'esprit constructif auquel la participation de spécialistes de la Direction générale n'est d'ailleurs pas étranger.

Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du premier degré de l'enseignement secondaire.

Une simple lecture de ce décret, à l'intitulé plutôt ronflant, et l'on déçante quelque peu : une fois de plus, la Communauté française saucissonne ses réformes. Tout cela manque cruellement d'une vision globale de la structure actuelle du premier degré et pour cause, puisque la Communauté française présente ce décret comme une première étape de la réforme du premier degré qui sera suivie d'un autre concernant le premier degré différencié. Aucune articulation avec le fondamental, rien sur la problématique de l'orientation dans le secondaire, l'accueil, la 2P, le premier degré différencié. En quoi ces changements vont-ils amener quoi que ce soit dans l'orientation vers l'enseignement de transition ou qualifiant ? Comment amèneront-ils chaque jeune à effectuer un choix positif à la fin du premier degré du secondaire ?

L'enseignement technique et professionnel ainsi que les CEFA ont de la valeur en tant que tels et doivent relever d'un choix, non d'une relégation. Sans vision globale, mais aussi sans réelle concertation, l'inquiétude des enseignants, trop souvent tenus à l'écart des projets de réformes, est parfaitement compréhensible.

Je ne vais bien entendu pas détailler les modifications engendrées au 1<sup>er</sup> septembre 2007 par ce décret, ni revenir sur les interrogations légitimes de certains enseignants, notamment dans le domaine artistique. Les activités complémentaires facultatives sont rendues obligatoires, et la grille-horaire obligatoirement portée à 32 heures pour tous.

L'ajout d'une heure de français en première année et d'une heure de mathématiques en deuxième année constitue une réponse de la Communauté française aux résultats de l'enquête Pisa pour renforcer les compétences de base, sans plus.

L'organisation des périodes de remédiation est profondément modifiée. Notre crainte est notamment que la remédiation se réduise à peau de chagrin, ou encore, et ce n'est pas mieux, soit organisée en trop grands groupes pour être bénéfique et adaptée à chaque jeune, sans compter la difficulté d'organiser en parallèle des activités complémentaires et des remédiations.

Il est pourtant acquis que ces remises à niveau doivent pouvoir être ponctuelles et ainsi répondre immédiatement à une difficulté éprouvée par le jeune, de manière personnalisée, même si certains ont besoin de remédiations plus importantes, sur le long terme. Tous ces besoins doivent être rencontrés. Ils peuvent l'être aujourd'hui. Le seront-ils encore demain ?

Des choix d'activités complémentaires, incluant la remédiation, vont devoir être opérés par chaque établissement scolaire. De quelle façon cela va-t-il concrètement être réalisé ?

De quelle manière les enseignants et les Conseils de participation seront-ils associés à la réflexion et aux choix à opérer ?

Quel est le point de vue de la Députation provinciale quant à la nouvelle organisation de la remédiation et comment compte-t-elle assurer, avec les nouvelles dispositions de ce décret, une remédiation qui ne sera pas moins nécessaire parce que les grilles vont désormais comprendre une heure supplémentaire de français et de mathématiques dans l'année du premier degré ?

J'en viens maintenant aux classes vertes. L'organisation des classes de dépaysement requiert désormais, vous le savez, une participation minimale de 90 % des élèves. Si les objectifs de cette modification sont bien fondés (accessibilité pour tous à ces séjours, respect de l'obligation scolaire,...) , les écoles sont confrontées, dans la pratique, à des réelles difficultés au point d'hypothéquer l'organisation de tels séjours et de priver des jeunes alors que c'est bien la volonté d'équité entre les élèves qui est à l'origine de la nouvelle disposition initiée par la Communauté française.

Pouvez-vous d'ores et déjà faire une première évaluation de la mise en œuvre de cette nouvelle disposition dans les établissements provinciaux ?

Energie : un an après. La très récente circulaire ministérielle (je cite) « pour promouvoir les économies d'énergie » n'est en fait qu'un catalogue de conseils visant à responsabiliser chaque école et préconisant notamment la désignation d'un « responsable énergie » au sein de chaque établissement ou encore évoquant les audits énergétiques. Remarquons qu'à ce jour, aucune circulaire ministérielle n'a jamais informé les écoles secondaires sur les primes dont les établissements d'enseignement peuvent bénéficier. Seule une circulaire publiée sous l'égide de M. NOLLET a été publiée, pour le primaire donc, le 16 mars 2004.

Dans cette circulaire, très récente, de fin octobre, M<sup>me</sup> ARENA rappelle subtilement que (et je cite toujours) : « les économies réalisées sur la facture énergétique libèrent, pour l'école, des moyens complémentaires qui seront disponibles pour le secteur pédagogique ». C'est on ne peut plus clair : la balle est donc bien dans le camp des pouvoirs organisateurs, à eux d'agir et d'agir vite.

Bien sûr l'aide ponctuelle octroyée par la communauté française a pallié, partiellement du moins, la hausse au niveau du budget provincial. Notons toutefois que, Communauté française ou Province de Liège, le surcoût de la facture énergétique doit de toute façon être assumé par des fonds publics, qu'il s'agisse de la Communauté française ou de la Province de Liège, c'est toujours l'enseignement qui en fin de compte en pâtit puisque, par ricochet, l'accroissement des montants déboursés en matière d'énergie le sont automatiquement au détriment d'autres projets, essentiellement au niveau pédagogique.

Le refinancement structurel de la Communauté française est certes enfin acquis, mais il reste limité : les marges dégagées par cet apport, irréversible certes, mais aussi progressif, ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins, ni de rencontrer en même temps les préoccupations et les revendications aussi urgentes que légitimes, alors que les pressions sur l'école sont immenses et que la société attend tout d'elle, aujourd'hui encore plus qu'hier.

En octobre 2005, je m'inquiétais de l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur les budgets scolaires, sur les implications dans la part du budget allouée à l'enseignement. Un an après, le groupe ECOLO souhaite faire le point sur cet important dossier transversal géré par la Députation provinciale.

Pouvez-vous chiffrer en %, le surcoût budgétaire pour les bâtiments scolaires provinciaux au cours de l'année écoulée par rapport à leur consommation moyenne ?

De quelle manière comptez-vous enrayer ce phénomène et quelles énergies renouvelables comptez-vous développer ? Selon quel calendrier ?



Quelles dispositions la Députation provinciale ou les établissements scolaires ont-ils pris :

- pour enrayer cette dépendance énergétique ;
- pour agir sur la consommation quotidienne ;
- mais aussi pour sensibiliser les étudiants, autrement que par des activités ponctuelles, quant aux ressources naturelles mondiales et à leur limites, mais aussi en matière de développement durable de réchauffement climatique ?

J'en viens maintenant aux formations proposées dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur.

Pour ECOLO, l'enseignement, je l'ai déjà dit, la formation tout au long de la vie doivent se concevoir comme un droit, un moyen d'épanouissement personnel et d'émancipation sociale. Les contenus enseignés dans les humanités technique et professionnelle doivent évidemment répondre aux quatre objectifs du décret « missions » qui gardent plus que jamais toute leur pertinence afin de ne pas confondre cet enseignement avec une politique de placement professionnel.

D'où notre opposition à ce que les humanités techniques et professionnelles sortent des compétences de la Communauté française.

Pour mémoire, les quatre objectifs du décret « missions » sont :

- 1) promouvoir la confiance en soi et le développement de la personnalité de chaque élève ;
- 2) amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3) préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4) assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Les finalités de l'enseignement technique et professionnel doivent dès lors s'articuler autour de trois volets indissociables : la formation d'un futur professionnel, la formation d'un travailleur critique (prise de distance par rapport au contexte socio-économique du métier) et la formation d'un citoyen.

Cette triple finalité est d'autant plus nécessaire que la probabilité pour l'élève ou l'étudiant d'exercer le métier pour lequel il a été formé est faible.

Cependant, et cela n'est pas contradictoire, comme nous l'avons déjà évoqué au Conseil provincial, il semble évident que les formations techniques, technologiques et professionnelles doivent et devront encore évoluer pour répondre également aux besoins de notre société, notamment dans toutes les matières liées au développement durable. Les secteurs technique et professionnel de l'enseignement provincial liégeois ont ici leur rôle à jouer.

Quelles sont les intentions de la Députation provinciale pour répondre non seulement aux besoins criants de main d'œuvre qualifiée dans certains secteurs, mais encore pour réellement « forcer l'avenir » et proposer des formations novatrices et porteuses pour notre région, non seulement dans l'enseignement de plein exercice, sans négliger les CEFA, mais également dans l'enseignement de promotion sociale ?

Cette thématique pourrait utilement, avec l'aide de la Direction générale de l'Enseignement, être abordée lors d'une prochaine réunion de la sixième commission.

Je terminerai cette intervention sur une note d'espoir puisque, parmi les nombreux projets annoncés par M<sup>me</sup> la Ministre-Présidente de la Communauté française, figure la mise en place d'un budget participatif. En mai 2004, le groupe ECOLO avait déposé une proposition de budget participatif à disposition de l'équipe éducative de chaque établissement d'enseignement secondaire et supérieur de plein exercice organisé par

la Province de Liège, en concordance d'ailleurs avec tout un mécanisme de participation enclenché par la Communauté française depuis ce décret « missions », mais qui s'inscrit aussi dans une démarche de développement citoyen, de démocratie effective, de responsabilisation collective.

L'augmentation progressive de ces moyens de fonctionnement était – et est toujours – une raison supplémentaire de donner la possibilité aux équipes éducatives de gérer une partie du budget alloué à leur école par la Communauté française.

La Députation provinciale compte-t-elle faire un premier pas dans cette direction ?

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. M. MARLIER. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MARLIER (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, j'aurais deux questions à poser à M. le Député provincial ; je serais beaucoup plus court que M<sup>me</sup> RUIZ.

La première : le Conseil provincial, par sa résolution du 26 janvier 2006 complétant les dispositions déjà arrêtées par le Collège provincial en séance du 28 juillet 2005, je suppose que vous connaissez cela par cœur, décidait que les recommandations figurant dans la circulaire du 27 janvier 2005 du service public fédéral – personnel organisation – relative à la mise en œuvre de la politique de développement durable, devait désormais dans la mesure du possible être appliquée aux marchés de fournitures organisés par la Province. Qu'en est-il de l'application de cette recommandation dans le département enseignement ?

La deuxième question est en rapport avec le rôle de l'école dans la lutte contre le décrochage et l'exclusion.

Les Espaces Tremplin, le service de médiation scolaire, l'aide à la jeunesse, les CPAS, tout cela est bien beau et je n'en conteste pas l'utilité, bien au contraire. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Premier Député, que la lutte contre le décrochage scolaire et l'exclusion doit avant tout commencer par l'école.

Je voudrais donc vous demander s'il y a quelque chose d'organisé dans une perspective de prévention au sein des établissements provinciaux ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. GEORGES. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame le Député provincial, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, nous abordons le dossier Formation et Enseignement et on pourrait intituler ma courte intervention de problèmes relatifs à l'alimentation et aux loisirs actifs chez les jeunes.

En effet, nous sommes régulièrement interpellés, voire effrayés, à la lecture de certains articles de journaux et de magazines, de voir à quel point les jeunes semblent complètement ignorer certaines règles essentielles au maintien de la santé.

On constate, en effet, de plus en plus de cas de boulimie, d'anorexie, d'alimentation totalement déséquilibrée. Les bonnes relations « enfant-nourriture » sont souvent insensées, voire inexistantes.

Une très mauvaise alimentation qui ne s'arrange pas non plus quand elle est cumulée à des heures de sédentarité devant des heures interminables passées devant le téléviseur ou en actionnant leur game boy, sans oublier l'inséparable Walk Man ou MP3.

La santé physique (voire mentale) est donc de plus en plus menacée pour notre population jeune. On parle très régulièrement d'analphabètes moteurs, de petits gras, d'accro de l'Internet avec les problèmes de peu de sommeil qui en découlent, voire de surdité précoce.

Ces différentes questions, vous me direz, dépendent avant tout du milieu familial. D'accord avec vous mais je pense que l'école a aussi un rôle important à jouer à ce niveau.

L'école doit jouer un rôle capital dans sa mission éducative et dans l'apprentissage de la citoyenneté.

Monsieur le Député provincial, dans le cadre de l'éducation et de la formation de nos jeunes, je voudrais savoir ce que nous pouvons faire en matière d'hygiène de vie et, notamment, en ce qui concerne l'alimentation et le choix des loisirs actifs.

Ne devrait-on pas en effet créer de bonnes habitudes au sein de nos écoles en lançant par exemple non pas de nouveaux cours mais de nouvelles actions, telles que éducation à la table, orientation aux bons loisirs actifs.

J'ai dit. Monsieur le Député rapporteur, Madame la Présidente, j'espère que j'aurai des réponses concrètes à ces questions d'actualité qui hélas, sont de plus en plus inquiétantes. Merci.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M<sup>me</sup> FLAGOTHIER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FLAGOTHIER (à la tribune).- Je vous remercie, Madame le Président. Madame le Président, Madame le Greffier, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, mon intervention concernera l'espace Tremplin.

Manifestement, le succès de l'espace Tremplin est total puisque selon ce que nous apprend le rapport d'activités les établissements de plus en plus nombreux font appel à ces services et les établissements, qui ont déjà envoyé des élèves, continuent à solliciter des prises en charge.

Se pose dès lors le problème de l'accueil des jeunes. Apparemment, l'offre de places est vite devenu insuffisante par rapport à la demande.

J'aimerais dès lors savoir, Monsieur le Député, quelles sont les solutions envisagées pour répondre à ces demandes ? La Députation provinciale envisage-t-elle la création de nouvelles classes pour l'accueil de ces jeunes en difficulté ?

En outre, j'aurais voulu savoir quelles sont les retombées concrètes de l'intervention de l'espace Tremplin auprès des jeunes. En clair, comment se passe la réinsertion des jeunes dans les différentes

écoles ? Je suppose que si différentes écoles resollicitent l'intervention de l'espace Tremplin, c'est que les résultats sont satisfaisants. J'aimerais en savoir plus à ce sujet.

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci Madame FLAGOTHIER. Nous poursuivrons la discussion demain.

#### **IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2006, je le déclare approuvé.

#### **V.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Je voudrais vous rappeler les réunions des Première et Septième commissions à l'issue de nos travaux. La Première commission se tiendra au Salon Louis XV et la Septième commission à la Salle des Gardes.

Je souhaiterais aussi, à l'issue des travaux, rencontrer les questeurs car je souhaite leur adresser quelques mots.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 17 h 15.

- Prochaine réunion publique, le mardi 7 novembre 2006 à 15 heures.